

Chartres

Club du 3^{ème} Age de la Plaine Cachan.

Ouvert le 20 Mai 1973

Fondateurs M^r Michel Derques M^r René Dorjés
M^{lle} Jean Dameron

(9/1/74) Statut déposé - Fonctionnaire s/ la loi 1901.

Son but.

Rompre l'isolement des personnes et la retraite
faire de nouvelles connaissances, faire de nouveaux amis
se rencontrer tout les Jundis au Centre Socio
Cultuel, pour selon ses goûts, Jouer aux Cartes,
Aux Pôèmes, et la Belote etc etc. Aux Dames au Domino
au Scrabble, aux échecs etc etc. Chaque Réunion
se termine par un goûter le Jundis se ou 5 fois dans
l'année il y a une fête au Club, une fois par
mois il y a une sortie ^{Par mois} (Théâtre) Visite de Zoo et
Châteaux ou de musée. Chaque Vendredi et y
a de la Gymnastique Spécial (3^{ème} Age) Les Jundis
on s'occupe de la Piscine Municipal gratuitement.

Faire de la Natalité Son Recrutement

Pour adhérer au Club il faut avoir 55 ans
et habiter (Cachan) Le Club est populaire

A suivre

et démocratique, ouvert à toute personne
de 3^{em} Age - sans considération d'appartenance
politique, philosophique, Confessionnel, ni
Nationalité - Nous accueillons des personnes plus
jeunes comme animatrices, après accord du Bureau.

Son Fonctionnement

Les adhérents du Club se réunissent en Assemblée
Générale une fois par an, pour élire les
Candidats au Bureau, le Bureau se compose
d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Trésorier
d'un Trésorier adjoint et de deux Secrétaires -
ainsi que d'animatrices. - Chaque année à l'Assemblée
Générale, le Président fait un Compte rendu d'activités
du Club et le Trésorier le rapport financier.

L'Assemblée passe au vote des Candidats au Bureau pour
l'année suivante - Chaque membre élu aura une
responsabilité dans le Bureau, et devra rendre Compte
de la tâche qui lui a été confiée, une réunion de
Bureau il pourra prendre la parole - Toute les propositions
ou décisions ne seront valables que si elles
sont prises à la majorité =

Fait à Cachan

Le 20 Mai
1973

Mis à
Jour

Le 1^{er} Février
1975